



Devenez membre d'un des groupes de travail régionaux du CCCI et faites partie du réseau national d'organisations de la société civile qui s'engagent à promouvoir le développement, la justice sociale et les droits de la personne en Afrique, dans les Amériques et en Asie-Pacifique. Joignez-vous à l'un des groupes de travail régionaux du CCCI dès aujourd'hui!

Qu'est-ce qu'un groupe de travail régional du CCCI?

- Le CCCI compte trois groupes de travail régionaux : le Forum Afrique-Canada (FAC), le Groupe d'orientation politique pour les Amériques (GOPA) et le Groupe de travail Asie-Pacifique (GTAP).
- Les groupes de travail géographiques facilitent la collaboration en termes d'apprentissage, d'analyse, de travail politique et de plaidoyer sur des enjeux de développement et de droits de la personne dans la région donnée.

Quels sont les avantages d'être membre d'un groupe de travail régional?

Vous aurez l'occasion de:

- Participer à l'élaboration du plan d'action et des prises de position politiques du groupe de travail, en plus de participer au dialogue collectif et au plaidoyer auprès du gouvernement et autres agences décisionnelles.
- Rencontrer des représentants du gouvernement et des décideurs politiques dans le cadre d'événements organisés par le groupe de travail.
- Prendre part à des activités d'apprentissage, des réunions de membres et des recherches relatives aux politiques.
- Enrichir et améliorer votre travail et l'impact de vos activités en partageant vos expériences et les leçons apprises sur des questions de politiques et de programmation.
- Faire partie d'un réseau lié à la communauté du développement au sens large : les OSC canadiennes, les universitaires, les représentants du gouvernement, les consultants, les chercheurs et le grand public. Partager les points de vue de vos partenaires du Sud avec les OSC canadiennes, les universitaires, les représentants du gouvernement et le grand public, et acquérir de nouvelles connaissances à partir des points de vue d'autres partenaires sur les politiques et les programmes de développement.
- Participer au dialogue et agir concrètement sur les priorités du groupe de travail et qui s'inscrivent dans le plan de travail général du CCCI.
- Recevoir l'appui d'un coordonnateur afin de mettre en œuvre les plans de travail élaborés par les membres.

Comment les membres participent-ils aux groupes de travail?

La participation peut se faire :

- En vous inscrivant à une liste d'envoi qui diffuse des renseignements et des analyses sur le développement et les enjeux relatifs aux droits de la personne dans la région qui vous intéresse. Ceci permet aux membres de se tenir informés des événements et des tendances actuelles qui influenceront l'avenir du développement dans ces régions.
- En participant aux activités d'apprentissage et aux réunions des membres, en plus de contribuer à leur conception.
- En participant aux sous-comités qui servent à encadrer les recherches, les notes de politique et les stratégies de plaidoyer des groupes de travail.
- Pour ceux qui souhaitent jouer un rôle de premier plan dans un groupe de travail, en se joignant au comité de coordination et en travaillant de près avec le coordonnateur afin de développer et de réaliser les activités décrites dans le plan de travail annuel.

Veillez noter que les groupes de travail ont chacun leurs façons de faire et déterminent leur propre programme. Il y a maintes façons de participer et de contribuer à chacun des groupes de travail. Toute participation au sein d'un groupe de travail est purement volontaire.

Comment mon organisation peut-elle devenir membre des groupes de travail?

- Les membres des groupes de travail comprennent des organisations non-gouvernementales, des syndicats, des organisations religieuses, des groupes de la diaspora, des groupes de solidarité, des think tanks et des centres de recherche. Les groupes de travail comprennent des organisations membres du CCCI et des organisations non-membres.
- Les membres du CCCI et autres organisations qui ont un intérêt pour des politiques ou des programmes en Afrique, dans les Amériques ou dans la région de l'Asie-Pacifique peuvent faire une demande d'adhésion aux groupes de travail.
- Le mandat organisationnel des membres devrait être cohérent avec les objectifs et les programmes spécifiques des/du groupe(s) de travail auquel/auxquels ils désirent se joindre.
- Les non-membres du CCCI devraient aussi connaître le [Code d'éthique du CCCI](#) et le [Programme d'action en 10 points du CCCI](#).
- Les demandes d'adhésion doivent être envoyées au coordonnateur du groupe de travail. Elles seront évaluées par le comité de coordination du groupe de travail.

Comment les groupes de travail régionaux sont-ils financés?

- Les groupes de travail sont principalement financés par les contributions volontaires des membres. Ils reçoivent aussi des fonds du Centre de recherches pour le développement international et du CCCI.
- Les fonds annuels déterminent les heures du personnel, ainsi que la portée des activités pouvant être entreprises.
- Nous attendons de la part de tous les membres une contribution financière annuelle au budget des groupes de travail, en fonction de leurs moyens. Cette contribution est particulièrement importante de la part des non-membres du CCCI, étant donné qu'ils n'appuient pas les groupes de travail par l'entremise des frais d'adhésion au CCCI. Nous encourageons les organisations qui éprouvent des difficultés financières à en discuter avec le coordonnateur.